

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2014 de Tosoco 08 mars 2015

**Présents** : 10 adhérents et 4 invités : Thérèse Campas, Nadia Boulay, Nadia Aïssani, Camille Guéneau, Nelly Leroux, Loïc Leroux, Marie-Claude Bordier, Manuel Torres, Sara Torres, Charline Féral, Monique Penon, Jean-Paul Penon, Hélène Péraire, Mme Péraire

**Pouvoirs** : 7 pouvoirs (Tiphaine Leroux, Evelyne Féral, Maurice Béliarde, Marc Combas, Perrine Bigot, Anne-Marie Grossia et Lydia Lirzin)

### **Soit 17 votants**

Sara Torres remercie tout le monde d'être présents et la Mairie de Pujols pour le prêt de la salle de réunion. Elle introduit l'ordre du jour en précisant que l'Assemblée Générale est double : une Assemblée Extraordinaire et une Assemblée Ordinaire. Charline Féral rappelle les objectifs et le fonctionnement de l'association. Elle précise que l'association compte 56 adhérents en 2014, soit le double de l'année précédente.

### L'Assemblée Générale Extraordinaire commence à 10h30

#### *Modifications des statuts*

Sara Torres explique les évolutions de l'association qui poussent à modifier les statuts et présente les propositions de changement concernant les articles 1, 2, 5 et 9. Plusieurs remarques sont évoquées sur les statuts :

Thérèse Campas précise qu'il n'est pas obligatoire d'être présent physiquement pour les réunions du CA, cela peut également être par visioconférence. Loïc Leroux remarque que les valeurs de l'association sont difficilement mesurables. Nelly Leroux répond que c'est surtout la sensibilisation des voyageurs qui est importante. Nadia Aïssani est surprise que les membres d'honneur ne paient pas de cotisation. Charline Féral répond qu'à la rédaction des statuts, cette mention servait surtout à ce que les membres de Madagascar puissent faire partie de l'association.

Nadia Boulay se demande si la modification du nom de Tosoco en enlevant « Madagascar » ne va pas dévaloriser l'association par rapport la concurrence ? Charline Féral précise que le nom des pays pourra compléter les documents de communication (exemple : Tosoco Maroc). En général, les membres présents préfèrent le slogan « voyagez solidaire » plutôt que « voyage solidaire » pour compléter le logo. Cela semble plus dynamique.

17 voix ont voté « POUR » la modification des statuts. Les propositions de changement sont approuvées à l'unanimité (cf nouvelle version des statuts).

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend fin à 11h00.

## L'Assemblée Générale Ordinaire commence à 11h15

### *Bilan Moral*

#### **Circuit au Maroc**

Le voyage solidaire test a réuni 7 personnes et 2 accompagnatrices sur 10 jours / 9nuits. Il s'est bien déroulé mais les voyageurs ont souligné des temps de route assez longs. La part solidaire de 323€ est revenue à l'association Roudana de Taroudant.

Camille Guéneau présente le programme du circuit au Maroc en 2014 et les ajustements prévus pour 2015. Des remarques sur la communication ont été faites : Manuel Torres suggère d'instaurer un système de parrainage sur chaque destination et d'essayer de repasser sur France Inter, ce qui donne en quelque sorte un gage de qualité. Il précise aussi que des articles dans la newsletter sur les zones visitées ou les partenaires pourraient susciter l'intérêt. Thérèse Campas, Nelly Leroux et Loïc Leroux ayant participé au voyage test recommandent le circuit au Maroc. Nadia Aïssani propose également de diffuser l'information via les mailings personnels des adhérents de l'association. Les membres présents s'accordent sur le fait que le bouche à oreille est le moyen de communication le plus adéquat.

Malgré la communication faite autour du circuit au Maroc, le voyage prévu en avril 2015 est annulé faute d'un nombre suffisant de voyageurs. Le contexte actuel (politique, sanitaire...) ne permet pas de vendre aisément la destination (en France, les ventes de la destination Maroc ont baissé de 50% depuis 2014). L'Office de tourisme du Maroc lance d'ailleurs un plan de communication majeur pour essayer d'inverser la tendance.

#### **Circuit à Madagascar**

Le circuit 2014 à Madagascar a réuni 12 personnes et 2 accompagnatrices sur 15 jours / 14 nuits. La part solidaire de 684€ est revenue à l'association Ny Hary de Miarinarivo. La destination de l'île Sainte Marie ne sera pas reconduite, les prochains voyages iront en effet vers Manakara ce qui permettra de prendre la mythique RN7 et le train pour réduire les temps de route.

Nadia Aïssani remarque qu'il serait bien de demander aux adhérents de recommander les voyages à leurs contacts emails ou Facebook. Elle demande également l'âge minimum de participation pour le voyage à Madagascar. Sara Torres répond que le voyage est plutôt destiné aux adultes mais que des adolescents pourraient également y participer.

Manuel Torres évoque les salons du tourisme ou de la solidarité internationale pour promouvoir les voyages. Il souligne que Tosoco possède de belles photos qui peuvent servir de support de communication. Charline Féral précise que les stands coûtent généralement chers lors de ces événements mais qu'un festival du voyageur se déroule tous les ans à Caen. Il faudrait se renseigner sur les conditions de participation.

Marie-Claude Bordier propose de communiquer à travers la famille Poussin que les voyageurs de Tosoco 3 ont rencontré lors de leur séjour à Madagascar. Cette famille effectue un voyage de 2 ans à travers Madagascar en charrette à zébus.

Hélène Péraire suggère la diffusion de l'information à travers les réseaux associatifs et se pose la question des conditions de voyage pour les personnes assez âgées. Thérèse Campas souligne que voyager solidaire ne signifie pas être solidaire seulement envers le pays mais solidaire envers le groupe de voyageurs. Le voyage est aussi synonyme de rencontre et de vivre avec un groupe. Manuel Torres précise qu'il faut aller au devant des personnes pour les rassurer (exemple d'une association sportive qui a attiré de nouvelles personnes avec le slogan « allez à la rencontre de vos peurs »).

### ***Bilan Financier***

Sara Torres présente le bilan financier 2014 et le budget prévisionnel 2015. Le solde du budget 2014 est de 3 677,18 €. Charline Féral présente les activités prévues dans le plan de travail 2015.

Nelly Leroux et Nadia Aïssani soulèvent le point que l'association ne souscrit pas une assurance supplémentaire pour les rapatriements. Sara Torres répond que les rapatriements sont inscrits dans l'assurance actuelle. L'idée d'une cotisation en Ariary et d'une cotisation en Dirham est mise en discussion. Il est décidé de donner le choix d'adhérer en Euros, Ariary ou Dirhams si les membres habitent dans le pays concerné (associations, partenaires, individuels, résidents).

Monique Penon soulève la question des demandes de subvention. Sara Torres précise que les subventions sont en général attribuées pour des projets spécifiques et sont rarement des subventions de fonctionnement (sauf pour les mairies).

Nelly Leroux remarque que le lancement du séjour à Madagascar devrait se faire vers décembre pour un voyage en octobre pour les personnes qui doivent poser leurs congés en début d'année pour le reste de l'année. Concernant la Nouvelle Calédonie, si certains membres sont intéressés par le fait de faire un voyage en Nouvelle Calédonie, il est possible de lancer un voyage test en petit groupe.

### ***L'Assemblée Générale passe au vote des différents points à l'ordre du jour.***

17 voix ont voté « POUR » les différents points soumis au vote. Le bilan moral et le quitus financier 2014 sont approuvés à l'unanimité. Le plan de travail et le budget prévisionnel 2015 sont également approuvés à l'unanimité. Les montants de la cotisation annuelle pour 2015 sont approuvés à l'unanimité. La cotisation sera de 15 € (Euros), 20 000 Ar (Ariary) et 100 dh (Dirham).

### ***Vote du renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration***

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration se compose de 9 membres au maximum et le tiers de ces membres est renouvelé tous les 3 ans. Solène Féral, Fanny Campas et Perrine Bigot ne poursuivent pas leur participation au Conseil d'administration, il y a donc 5 places à renouveler. Nelly Leroux, Camille Guéneau, Tiphaine Leroux et Evelyne Féral présentent leurs candidatures pour intégrer le Conseil d'administration.

17 voix ont voté « POUR » la candidature de ces 4 nouveaux membres qui sont élus à l'unanimité. Le nouveau Conseil d'administration est donc composé de Sara Torres, Charline Féral, Yannick Monlouis, Camille Guéneau, Thérèse Campas, Nelly Leroux, Evelyne Féral et Tiphaine Leroux, soit 8 membres. Il reste donc 1 poste vacant.

La présidente de l'association, Sara Torres, clôture l'Assemblée Générale Ordinaire à 12H45.